Commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

Plein Horizon

SCHEMA DES CLOTURES

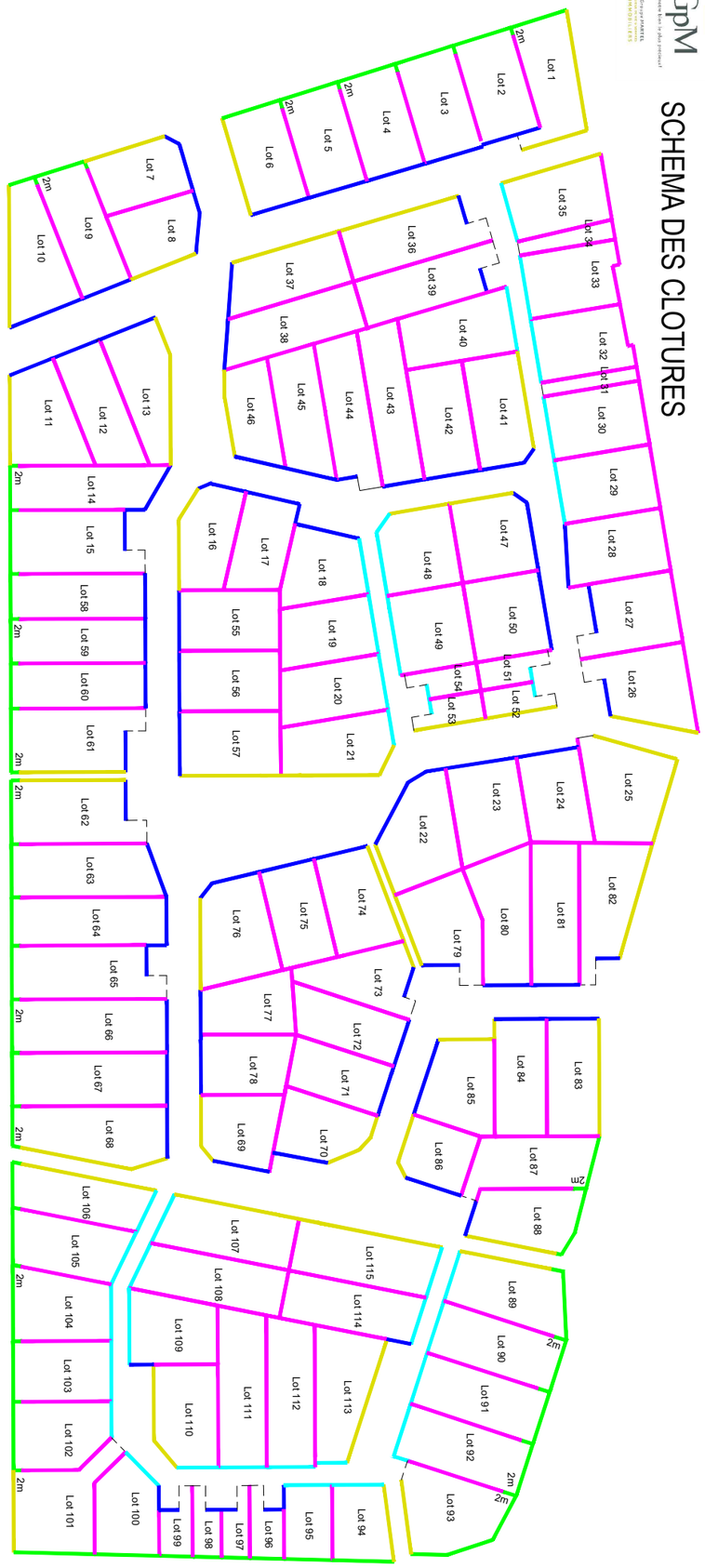

Cloture non obligatoire.
Possibilité de clore par une haie vive d'essences locales variées. La limite peut être matérialisée par une bordurette bois ou béton (sans vue) implantée en limite.

Cloture non obligatoire.
Possibilité de clore par:
un mur plein d'une hauteur maximum de 1,20 m
ou
par une haie vive d'essences locales variées. La limite peut être matérialisée par une bordurette bois ou béton sans vue implantée en limite.
ou
mur-bahut d'une hauteur maximum de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée, l'ensemble limité à 1.60m de hauteur.

Grillage de couleur gris foncé d'une hauteur maximum de 1.60m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.
ou
mur-bahut d'une hauteur maximum de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée. L'ensemble d'une hauteur maximum de 1.60m.
ou
un mur plein d'une hauteur maximum de 1,20 m

Grillage de couleur gris foncé d'une hauteur maximum de 1.60m obligatoirement double d'une haie vive d'essences locales variées.

Mur plein d'une hauteur maximum de 1.80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
Grillage ou tout autre dispositif de qualité d'une hauteur maximum de 1.80m obligatoirement double d'une haie vive d'essences locales variées.

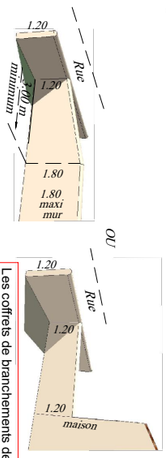

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Pour favoriser la circulation de la petite faune entre les jardins, il est demandé de créer au minimum une ouverture par limite d'au moins 10cm x 10cm dans le bas des clôtures.

Les coffrets de branchements de réseaux et la boîte aux lettres devront être intégrés dans un muret ou un encadrement bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1,20 m

Dossier: 121286-PA
Document annexé au reglement du lotissement

Département de la Charente-Maritime

Commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

Rue Saint Jean

Rue du Château d'eau

Lotissement Plein Horizon

Plan de bornage et de vente

Lot n° 12

Cadastré : YD n° 239

Surface : 389 m²

Surface plancher autorisée : 200 m²

Permis d'aménager n° PA 017349 22 C0002
délivré le 13 septembre 2022 .
Modificatif n°1 délivré le 02 juin 2023.

Plan de situation

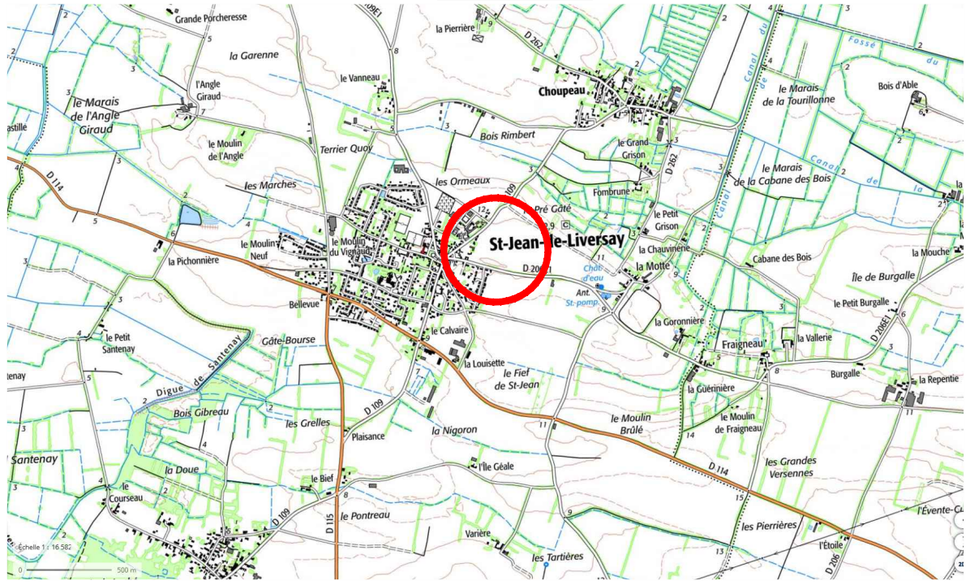

Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER
Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél : 05.46.37.03.00
E-mail : contact@gpm-immobilier.com

Paysagiste concepteur

Eric ENON
Atelier de l'Empreinte
6 rue des Anémones
17000 LA ROCHELLE
Tél: 05.46.41.91.81
E-mail : ericenon@yahoo.fr

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48
E-mail:geometres@bcge17.com

Dessiné le 13 octobre 2022 - Modifié le 24 mars 2023 _ Complété le 16 août 2023 et le 11 septembre 2023 - modifié le 22 mai 2024 Dossier : 121286

Plan de Situation

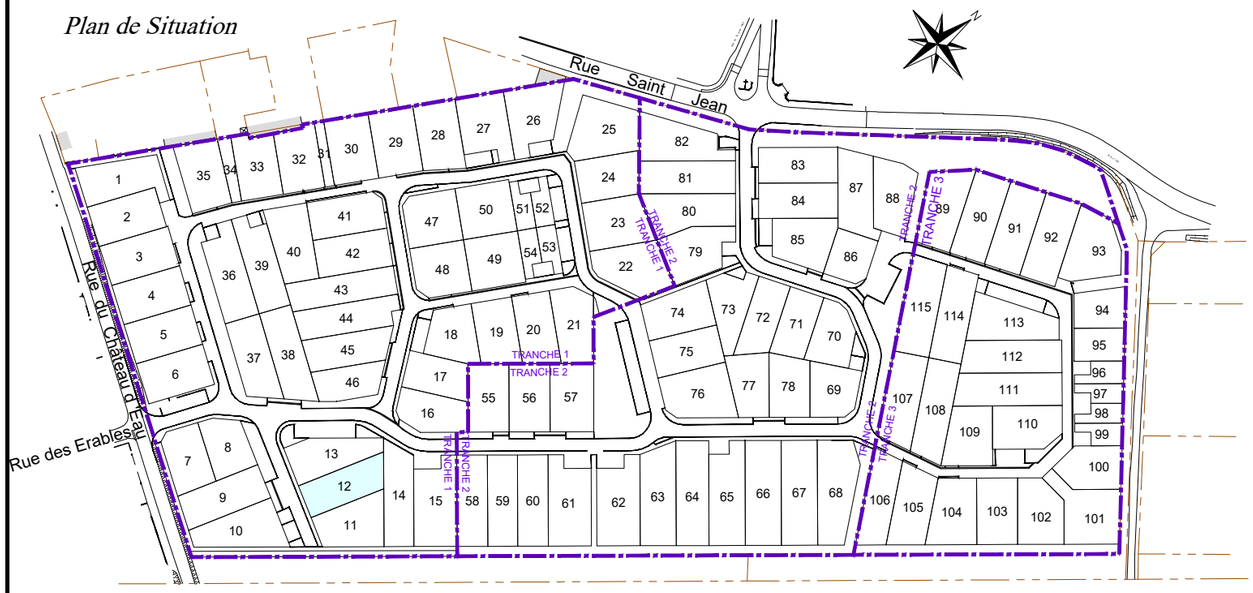

Enrobés
Pelouse ou prairie
Stabilisé calcaire traité
Agrégats sur résine
Dalles béton perméable ou autre revêtement perméable
Terre pierre
Accès véhicule au lot - 5.8m X 5m Position obligatoire
Accès véhicule au lot - 5.8m X 6m Position obligatoire
Ligne de retrait maximal de tout ou partie de la façade de présentation sur la voie interne de la construction principale.
Zone inconstructible sur une largeur de Xm
Zone où les constructions sont limitées à une hauteur de 4.50m (hors tout).
Dès qu'un point de la construction principale touche cette ligne, la façade concernée doit comporter au moins une fenêtre d'au moins 1m² de surface pour un rez de chaussée et des fenêtres d'une surface minimum de 3m² pour une maison à étage.
Caniveau béton
Bordure béton
Marquage avec agrégats sur résine
24.50 Altitude terrain naturel (après travaux de viabilité)
24.50 Altitude projet (donnée à titre indicatif)
Sens de circulation
Borne en bois
Parcellaire cadastral
Tranche du lotissement

Massifs arbustifs
Massif de plantes tapissantes
Massifs arbustifs formant haie bocagère
Cépées ou arbre fastigié
Arbre tige
Arbre haie bocagère
Arbres à conserver
Haie existante
Candélabre (positionné à titre indicatif)
Borne lumineuse
Place de stationnement
Place de stationnement PMR
Aire de présentation des conteneurs pour les parcelles opposées au sens de collecte. Position et dimension à adapter au fonctionnement
Lampadaire existant
Bassin ou noue
Zone remblayée par le lotisseur lors des travaux de viabilité
Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
Arrivée Eau Potable
Coffret EDF
Boitier de branchement Télécom
Banc
Borne OGE implantée
Borne OGE existante

Remise en place ou contrôle des limites du lot 12 le 19 novembre 2025

Coordonnées : Système Lambert 93 Zone 5 (CC46)

Nivellement : I.G.N. 69 (altitudes normales)

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.
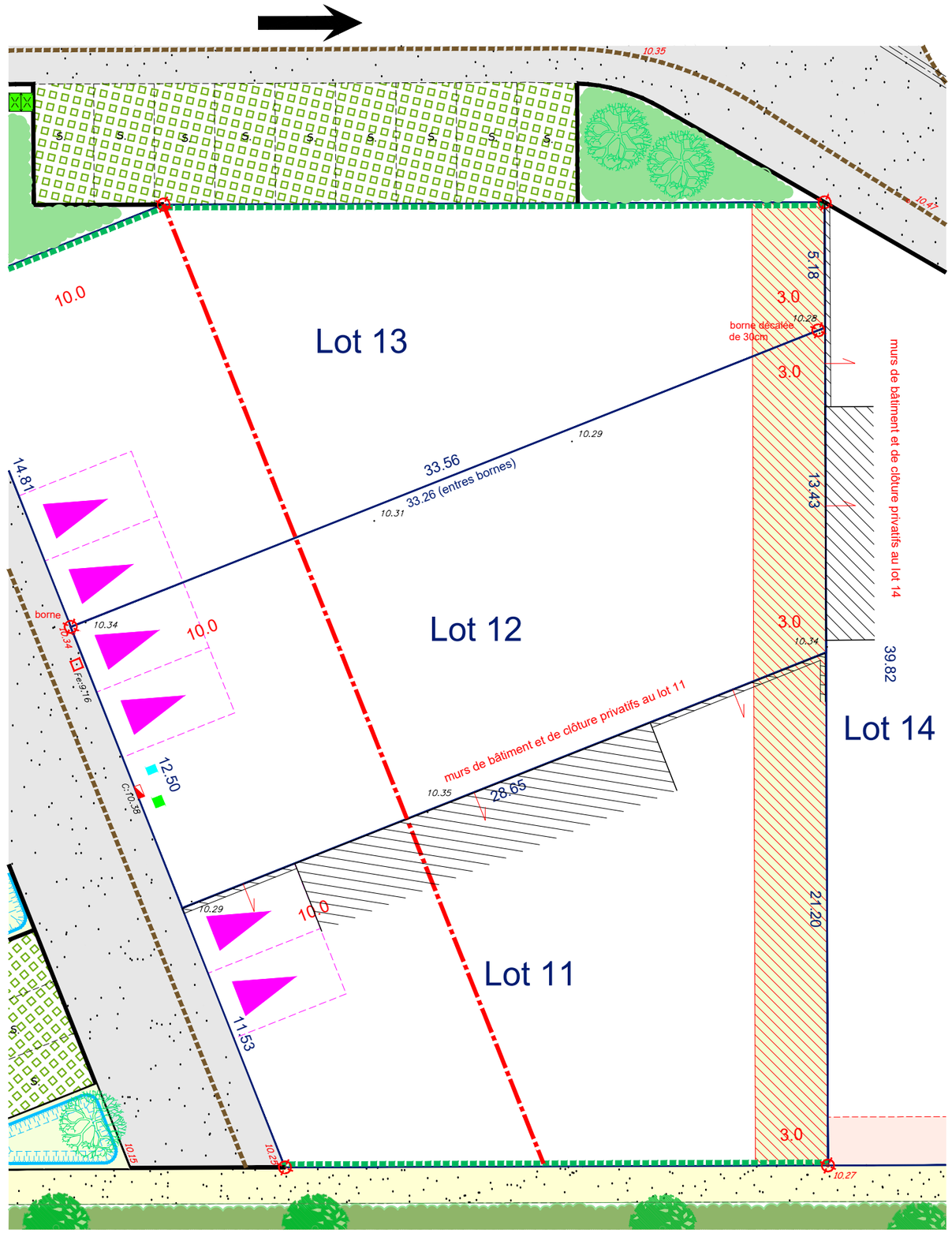
Echelle : 1/200